

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication d'insertions reçues et même payées...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Décembre 1875.

Bulletin politique.

Le prince Gortschakoff est allé à Berlin, où il a eu une entrevue avec M. de Bismark. Ce voyage emprunte aux circonstances actuelles une gravité considérable.

Jusqu'ici, la presse russe est fort sobre d'appréciations sur le traité passé entre l'Angleterre et le khédive. Elle se borne à relater le fait et les jugements des journaux étrangers sans donner le sien.

Ce sont les journaux allemands, c'est-à-dire prussiens et officieux, qui marquent le plus de mécontentement de cette affaire de Suez.

Tous les organes officieux prussiens invitent l'Europe à répondre au marché de l'Angleterre par une demande formelle de neutralisation du canal de Suez, afin de faire

perdre au Foreign-Office le bénéfice de son acquisition. Ils font grand bruit du coup porté à la France; mais en même temps ils représentent la Russie comme paralysée dans son action en Orient, et ils font leur possible afin d'éveiller ses susceptibilités.

Cette attitude est d'autant plus significative que la Prusse est sans contredit la puissance qui a le moins d'intérêt à la liberté du canal de Suez.

Si la Prusse occupait encore, pour le commerce maritime, le même rang que la Hollande, on comprendrait ses préoccupations; mais le nombre de ses vaisseaux comptés à l'entrée du canal de Suez est fort inférieur à celui de cette petite puissance.

L'Agence Havas nous disait l'autre matin :

« S'il faut en croire un télégramme adressé de Vienne, 4^e décembre, au Daily News, le gouvernement turc aurait adressé au khédive de sévères remontrances sur la conduite qu'il a suivie dans l'affaire des actions du canal de Suez. »

En droit, le sultan aurait plus de raisons que la Prusse de se plaindre du marché; mais, en fait, le sultan ne compte plus.

Il se peut bien que la Russie soit jalouse de l'acquisition de l'Angleterre, et qu'à cette heure elle voie de mauvais oeil ce que le czar Nicolas consentait, il y a vingt-trois ans, à la veille de la guerre de Crimée.

Il n'y a donc, pour le moment, de véritable colère que dans la presse de Berlin; et comme la Prusse est l'Etat qui a le moins d'intérêts dans cette affaire, nous ne pouvons voir dans cette attitude grondieuse de sa presse que le désir de brouiller la Russie avec l'Angleterre et de provoquer un conflit en Europe.

Chronique générale.

On écrit de Versailles, le 4 décembre :

C'en est fait! Dans quelques semaines nos députés vont aller, selon la magnifique expression du citoyen Marcon, se baigner dans les flots de la démocratie.

Au cours de la séance, M. Ancel, membre de la commission de dissolution, est monté à la tribune pour déclarer que cette commission, d'accord avec le gouvernement, proposait d'ouvrir le scrutin pour les soixante-quinze sénateurs jeudi prochain.

Cette date a été adoptée à l'unanimité. Le scrutin sera ouvert à une heure et fermé à trois heures et demie.

Ensuite l'urgence sur le projet de loi relatif à la concession de diverses lignes de chemin de fer à la compagnie du Midi a été poursuivie et achevée.

La discussion sur le projet de loi relatif au chemin de fer d'Alais au Rhône ayant été votée, le projet a été adopté sans débat.

Le reste de la séance a été rempli par la discussion d'une proposition tendant à modifier l'article 37 de la loi du recrutement.

D'après cet article, les hommes appelés par leur numéro de tirage au sort à faire partie de la marine, ne faisaient que deux ans de réserve, après leurs cinq ans de service actif. Le gouvernement demandait, d'accord avec la commission militaire, que ces hommes fussent astreints, comme ceux de l'armée de terre, à rester quatre ans dans la réserve de l'armée active.

Elle a, de plus, décidé, mais après une longue discussion, à laquelle ont pris part l'amiral de Dompierre d'Hornoy, le ministre de la guerre, les généraux Loysel et Frébault, que par compensation ces hommes passeraient immédiatement, après leur temps de réserve de l'armée active, dans la réserve de l'armée territoriale.

La Chambre a sagement refusé, malgré l'insistance regrettable du ministre de la guerre, de mettre en tête de son ordre du jour le projet de loi sur l'administration de l'armée.

Le vote prudent de l'Assemblée a déjoué ces calculs, mais le ministre de la guerre ne se tiendra pas pour battu, si nous en jugeons par certains journaux officieux; ceux-ci rappellent qu'une décision de l'Assemblée a inscrit le projet de loi sur l'administration de l'armée à l'ordre du jour, et qu'en conséquence il faudra bien qu'il vienne en discussion avant la séparation de la Chambre.

Pour notre part, nous n'en voyons pas la nécessité; une mise à l'ordre du jour par une Chambre dont les jours sont comptés n'est pas irrévocable. Avant de se dissoudre, les députés ont mieux à faire que de trancher des questions qui intéressent au plus haut degré notre état militaire et que certainement ils n'examineraient plus avec la maturité et le calme nécessaires.

Les journaux officieux et l'Agence Havas

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MOUCHERONNE.

(Suite et fin.)

Après qu'elle eut laissé passer le premier moment de la surprise, la supérieure expliqua à la Moucheronne que le règlement de l'hôpital ne permettait pas de laisser Jean Bellavoine occuper à perpétuité un lit qui n'était accordé qu'à des patients atteints de maladies passagères et non pas à des infirmes incurables.

En conséquence, le conseil avait décidé que Jean Bellavoine serait recommandé à la charité de qui voudrait se charger de lui, jusqu'à ce qu'on eût réussi à le faire admettre dans l'un des hospices où l'on reçoit les aveugles.

— Qu'il reste ici, dit la Moucheronne, à moins que mon mari ne s'y oppose, attendu que je ne suis que pour moitié la maîtresse ici; et encore, pour les choses graves, c'est lui qui décide.

Elle disait cela, la digne femme, pour laisser à son mari, dont elle sauvegardait ainsi la dignité, le mérite d'une bonne action.

La supérieure comprit cette délicatesse et quitta

la maison du teinturier du Pecq pleinement rassurée sur le sort présent de son ancien pensionnaire.

En remontant à Saint-Germain, elle rencontra François Moucheron qui descendait la Grand'rue. En quelques mots elle lui fit part de sa démarche auprès de la Moucheronne en faveur de l'aveugle; il ne put se défendre d'un mouvement répulsif à cette idée : « Celui qui m'a quitté pour me trahir est chez moi; mais, le réprimant aussitôt, le brave homme demanda, selon son habitude :

— Qu'a dit ma femme ?

— Elle a dit : « Qu'il reste si mon mari le veut. »

— Pourquoi ne le voudrais-je pas, puisque ça lui convient ? répondit-il d'un ton qui prouva à la sœur hospitalière que François Moucheron se faisait violence en se rangeant, sans autre discussion, à l'avis de sa femme.

Mais la discussion, il l'eut avec lui-même en achevant de descendre le Pecq, et, comme si la Moucheronne y avait pris part, il s'avoua vaincu par ces premiers mots qu'il lui dit en l'abordant :

— Je sais qu'il y a du nouveau ici : tu dois avoir agi pour le mieux; ainsi ce qui est fait est bien fait.

Il embrassa sa femme et ses enfants, dit un mot de bienvenue en passant près de Jean Bellavoine, qui s'était repris à trembler depuis l'arrivée de son maître. Celui-ci, pressé par l'appétit, s'était déjà assis devant son assiette et allait puiser dans la

soupière, quand, s'arrêtant, il reprit, désignant l'aveugle :

— Il a eu le temps d'oublier le chemin de la table; menez-le à sa place, les enfants; vous lui devez ça; il vous a fait assez souvent asséoir à la vôtre.

— Tu es bien vraiment un brave homme ! murmura la Moucheronne en se penchant à l'oreille de son mari.

La nouvelle adoption de Jean Bellavoine par le ménage Moucheron, plus généreuse encore que la première, opéra une réaction favorable pour le teinturier, non-seulement dans son voisinage, mais plus loin encore; à part les quelques malveillants obstinés qui attribuèrent cette bonne action au calcul d'un coupable qui essaye d'apaiser par une charité apparente envers sa victime le cri de sa conscience, il y en eut beaucoup qui commencèrent à mettre moins en doute l'innocence de François Moucheron, et le plus grand nombre à y croire sincèrement.

Il fallait bien qu'on en arrivât là, quand on avait vu, soit sur le pas de la porte, le soir, soit le dimanche à l'église ou à la promenade, les cinq personnes dont se composait la maisonnée du bas du Pecq causer amicalement ensemble, prier ensemble avec la même ferveur et marcher de compagnie, le mari parlant de l'extension que prenait, grâce à lui, la maison du vieux teinturier de la rue

au Pain; la femme, d'un nouvel indice qui ravivait son incessante espérance, tandis que, devant eux, les deux jeunes filles servaient fidèlement de guide à l'aveugle.

Au lieu des humiliations que le mari de la Moucheronne avait à subir au premier temps de son retour, il n'en était plus à compter non-seulement les coups de chapeau qui répondaient à son salut, mais aussi les mains qui allaient au-devant de la sienne.

— Tu dois être contente, disait alors le teinturier à sa femme.

— Pas encore, répondait-elle. Ils croient, c'est déjà bon; mais c'est sans preuve qu'ils en sont arrivés à la croyance. La réputation de gens d'honneur, pour être inattaquable, a besoin de s'appuyer sur une certitude que personne ne puisse contester.

A l'époque où la Moucheronne disait cela, l'affection et les bons soins dont Jean Bellavoine était entouré avaient à peu près dissipé les ténèbres dans son cerveau, et peu à peu raffermi sa mémoire. Il avait pu se souvenir que le matin du dernier jour où il ait vu la lumière, comme il passait dans le bois du Vésinet, la rencontre soudaine du maître dont il venait de désertier l'atelier lui avait causé une si grande frayeur qu'il s'était blotti dans un taillis.

Quand il osa lever un peu la tête, François Mou-

ont dit que la mise à l'ordre du jour de la loi avait été combattue par la gauche. Ils oublièrent très-volontairement qu'au nombre des opposants à la mise à l'ordre du jour figurait M. Chaper, qui fait partie de la fraction conservatrice du centre droit, qui a prouvé sa compétence dans les questions militaires et qui a apporté des raisons très-sérieuses, auxquelles il n'a été rien répondu de satisfaisant. Sans doute ils voulaient créer en faveur de la discussion immédiate du projet de réorganisation un courant d'opinion dans le parti conservateur. Nous espérons que ces petites habiletés n'atteindront pas leur but, et que les députés laisseront cette délicate question à leurs successeurs, qui auront le loisir de l'étudier et l'autorité nécessaire pour la trancher. Ils ont, du reste, bien assez à faire, et d'autres questions, sur lesquelles l'opinion est fixée, demandent une solution.

Nous disions avant-hier que le deuxième volume du Livre jaune, contenant des documents diplomatiques relatifs à l'affaire du canal de Suez, venait d'être distribué à la Chambre.

Voici la lettre qui termine ce recueil, lettre postérieure à l'achat des actions de Suez :

L'ambassadeur de France à Londres au ministre des affaires étrangères (extrait).

« Londres, 27 novembre 1875.

« Monsieur le duc, je viens de chez le comte Derby, à qui j'ai exprimé le désir que j'éprouvais de savoir de sa bouche ce qui avait décidé l'Angleterre à acquiescer du khédive les actions de la compagnie de Suez.

« Voici à peu près ce que m'a répondu lord Derby : « Ce n'est qu'au commencement de la semaine que nous avons eu l'intention et le besoin du khédive de vendre ses actions. Mon désir, et je l'ai exprimé, était qu'il les gardât ; mais, d'une part, il avait un besoin urgent de se procurer des ressources pour des remboursements qui n'admettaient pas de retard ; et, d'autre part, nous avons su qu'il y avait des négociations suivies entre la Société générale et le gouvernement égyptien pour l'acquisition des mêmes actions. Il fallait donc laisser passer ces valeurs en d'autres mains ou les acheter nous-mêmes. Je puis vous assurer que nous avons agi avec l'intention uniquement d'empêcher une plus grande prépondérance d'influence étrangère dans une affaire si importante pour nous. Nous avons la plus haute considération pour M. de Lesseps ; nous reconnaissons qu'au lieu de nous opposer à sa grande création, nous aurions mieux fait de nous y associer. Je renie pour mes collègues et pour moi toute intention de dominer les délibérations de la compagnie et d'abuser de notre récente acquisition pour violenter ses décisions. Ce que nous avons fait est purement défensif. Je ne crois pas d'ailleurs que le gouvernement et les sujets anglais soient maîtres de la majorité des actions. J'ai dit, il y a quelque temps, à la Chambre des lords, que je ne m'opposais pas à un arrangement qui mettrait le canal de Suez sous la direction d'un syndicat international. Je n'en ferai pas la

proposition, mais je ne retire nullement ma parole. »

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : D'HARCOURT. »

LA COMMUNE DE 1871.

Nous avons déjà reproduit, du rapport de M. le général Appert, les détails de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas : c'était le premier acte du terrible drame de la Commune de Paris. Aujourd'hui, arrivant au dénouement, nous détachons du même rapport deux récits écrits avec la plus mâle et la plus saisissante sobriété : celui de l'incendie des Tuileries et celui du massacre des otages de la rue Haxo.

L'INCENDIE DES TUILERIES.

« Les détails de tous ces incendies sont semblables au fond ; mêmes ordres, mêmes exécutions, mêmes figures sinistres. Nous ne nous étendons donc que sur l'un d'eux, celui des Tuileries et du Louvre, qui fut sur le point de coûter si cher à la France, afin de montrer à l'œuvre les membres et les états-majors de la Commune.

« Le jour de l'entrée des troupes dans Paris, Bergeret occupait le Corps législatif, ayant sous ses ordres, aux Tuileries et au Louvre, les colonels Dardelle et Bénét. Le 24 mai, dans la nuit, menacé par la rive gauche, il se replia sur les Tuileries et y passa, avec tout son état-major, les journées du 22 et du 23 mai. Dans l'après-midi du 23, des camions, des omnibus, des voitures, chargés de barils et de bombes, traversèrent la cour du Louvre et furent déchargés dans les sous-sols du pavillon de l'Horloge.

« Ce fut dans la cour du même nom, en face de la Régie, que l'incendie du Palais fut résolu dans un conseil de guerre tenu par tout le personnel de Bergeret et présidé par lui. Chacun reçut ses instructions pour la défense de la retraite ; Bénét fut spécialement chargé de préparer l'incendie. Il fait réunir aussitôt le pétrole et la poudre nécessaires, les bougies, les balais, les seaux, et, conduisant une bande de fédérés dans les appartements, il fait asperger les toitures, les planchers, dispose çà et là des bombes pleines ; au rez-de-chaussée du pavillon de l'Horloge, un baril de poudre ; dans la salle des Maréchaux, des munitions. Tout est relié par des traînées de poudre, que Bénét allume bientôt lui-même. A neuf heures moins cinq, l'horloge des Tuileries s'arrête sous l'action du feu, et les flammes jaillissent du sommet du pavillon.

« Vers onze heures du soir, une explosion se produit au pavillon de l'Horloge : une gerbe d'étincelles et de débris en flammes s'épanouit en éventail sur les deux ailes du Palais et les embrase.

« Bénét rentre à la caserne du Louvre vers dix heures du soir, les vêtements imprégnés de l'odeur du pétrole, et donne un dernier coup-d'œil aux préparatifs du souper du général Bergeret. Bientôt, tout l'état-

major est à table, trinquant joyeusement, tandis qu'aux étages supérieurs les fédérés brisent et démolissent. Bénét fait ensuite à ses hôtes les honneurs de son œuvre ; et tous, de la terrasse du Louvre, contemplant l'incendie.

« Vers cinq heures du matin, la bibliothèque du Louvre, incendiée de la même façon, s'abîmait dans les flammes. Bergeret avait accompli sa sinistre prédiction :

« Quand je quitterai les Tuileries, elles » seront en cendres ! »

MASSACRE DE LA RUE HAXO.

« Pendant que ces faits d'armes trop chèrement achetés s'accomplissaient, quarante-sept martyrs étaient massacrés rue Haxo, avec une férocité qui touche aux dernières limites de l'horrible.

« Depuis quarante-huit heures, les otages connaissaient dans tous ses détails le crime du 24 et vivaient dans les angoisses les plus cruelles. Le 26, vers trois heures de l'après-midi, leurs prévisions se réalisèrent. Soixante fédérés environ, commandés par un officier resté inconnu, se présentèrent à la Roquette. Un ordre, signé de Ferré, enjoignait au directeur de remettre immédiatement au commandant de l'escorte tous les gendarmes et autant d'otages qu'il pourrait en conduire. L'officier désigna nominativement Largillière et Greffe, prévenus d'espionnage, et que poursuivaient des haines particulières. François transmet l'ordre : Picon, sous-brigadier, alla chercher les gendarmes, tandis que Romain montait vers les couloirs de la quatrième section, où se trouvaient les prêtres et d'autres prisonniers. « Attention, » dit-il, qu'on se range, il m'en faut » quinze ! » Et il fit l'appel sur une liste préparée à l'avance.

« Les victimes embrassèrent leurs compagnons ; tous étaient persuadés que leur séparation serait courte et qu'un même sort les réunirait bientôt. Le père de Bengy rectifia lui-même son nom mal prononcé ; plus loin, le père Guérin, des Missions étrangères, disait à M. Chevriaux, proviseur du lycée de Vanves : « Vous avez femme et enfants, ce sont des liens bien douloureux à briser, laissez-moi vous sauver ; on ne » vérifiera pas l'identité, je suis vêtu comme » vous en laïque, ma vie est vouée au mar- » tyre ; elle aura été utile, si elle conserve » la vôtre ; laissez-moi répondre pour » vous. » M. Chevriaux refusa comme il avait déjà fait la veille ; heureusement ni l'un ni l'autre ne fut appelé. Romain interrompit bientôt les adieux. « Mettez-vous là que je » compte. » — Puis : « Vous êtes bien. » Et l'on descendit.

« Plus de 20 minutes se passèrent au greffe, pendant qu'on donnait le récépissé des prisonniers au nombre de 47 : 35 gendarmes ou gardes républicains, 10 prêtres ou religieux et 2 laïques. Ces infortunés se placèrent eux-mêmes au milieu des rangs du peloton de fédérés, qui se mit en marche vers 4 heures, monta vers le père Lachaise, puis, tournant à gauche, suivit le boulevard de Ménilmontant jusqu'à celui de Belleville. Dans cette première partie du trajet, on chemina en silence ; les prêtres priaient et

exhortaient les gendarmes, calmes et recueillis. Au bas de la chaussée de Ménilmontant, devant une barricade défendue par le 74^e bataillon, la foule augmenta. L'officier qui commandait l'escorte prit avec lui le chef de bataillon et une compagnie et poursuivit sa route.

« A la hauteur de la rue de Puebla, la physionomie de la foule, plutôt curieuse et agressive. On cria : « A bas les calotins ! à bas la rousse ! » et la garde fut renforcée d'artilleurs et de chasseurs fédérés, qui venaient d'être repoussés par les troupes et qui voulaient fusiller sur place les otages. Bientôt le cortège tout entier entra dans la cour de la mairie de Belleville. G. Ravier, membre de la Commune, après quelques pourparlers, ordonna d'aller les fusiller sur les remparts.

« La colonne reprit sa marche par la rue de Paris et la rue Haxo, au milieu d'une cohue et d'un tumulte indescriptibles. Hommes, femmes, enfants, plus de 1,200 furieux, suivaient à flots pressés, bousculant les rangs de l'escorte pour maltraiter les victimes et désigner d'avance celles qu'ils voulaient frapper ; d'autres excitaient leur férocité, vociféraient des discours sur la justice du peuple, promettaient de faire inscrire les noms des vengeurs de la Commune sur les journaux du lendemain. En avant marchait une cantinière à cheval, puis des tambours et des clairons. L'on vit même un jeune homme, armé d'un fusil, danser en tête du cortège ; de temps à autre il s'arrêtait et appelait la mort sur les prêtres et les gendarmes.

« A cinq heures et demie, les otages arrivèrent exténués à la grille du deuxième receteur, dernier refuge des chefs de la résistance et qu'occupaient alors plusieurs membres du Comité central, ainsi que l'état-major du nommé Parent (Hippolyte) qui, sans avoir été reconnu par la Commune, se disait, dans les derniers jours de la lutte, délégué à la guerre : « Allons, s'écria celui-ci » en se retournant vers les délégués de » toute sorte qui l'entouraient, c'est le mo- » ment de montrer votre influence ! Empê- » chez donc vos gens de déshonorer la Com- » mune, si vous le pouvez ! » Mais la foule n'écoutait plus que sa fureur.

« Un artilleur fédéré, d'une force herculéenne, posté sur le seuil de la grille d'entrée, assénait à chaque prêtre un coup de poing, qui parfois renversait la victime, relevée aussitôt à coups de pied et à coups de crosse. Il semble cependant que l'attitude calme des otages, leurs regards sans haine et sans peur aient fait hésiter un instant les assassins, car plusieurs minutes s'écoulèrent sans qu'on osât les frapper, malgré les cris de mort qui partaient des rangs plus éloignés. Enfin un officier monta sur une voiture et fit un discours ; un autre grimpa sur le mur et lut un papier. Alors d'immenses clameurs s'élevèrent et une poussée irrésistible accula les premiers otages dans un terrain vague contigu au secteur, et sans issue. Le feu commença ; ils furent tués à bout portant. Puis, successivement, tous les autres entrèrent et subirent le même sort.

cheron devait déjà être loin. Il n'eut que le temps d'envisager, à quelques pas devant lui, la figure d'un tout jeune homme ; puis le coup de feu partit, et la violence de l'angoisse lui fit perdre connaissance.

Ce ne fut pas d'une traite, mais par lambeaux, qu'après si longtemps et un tel oubli de sa personnalité, il put compléter ce récit. Deux points étaient acquis : François Moucheron devait avoir fait du chemin quand le coup de fusil avait été tiré sur son apprenti, et le coupable était un jeune homme.

Malgré les dix-huit mois passés depuis l'événement, une persistante intuition ramenait souvent la Moucheronne vers l'endroit où Jean Bellavoine était tombé, et, sans que sa raison pût approuver qu'elle s'obstinât encore à chercher là, elle cherchait toujours.

Un soir, après une nouvelle station de quelques heures dans le bois, elle revint au Pecq ; son pas était plus ferme, elle portait plus haut la tête ; son visage, ordinairement calme, était singulièrement animé, et le rayonnement de la joie illuminait ses yeux : on devinait à la voir que si, de même que l'illustre Syracusain qui découvrit la fourberie de l'orfèvre d'Héron, elle ne pouvait pas dire encore : « J'ai trouvé ! » du moins elle était maintenant sur la voie de la découverte si laborieusement tentée.

La famille était déjà réunie quand elle rentra. Il faut dire que lorsqu'elle montra son importante trouvaille, le père, les enfants et quelques voisins à qui elle avait dit : « Venez voir », se regardèrent avec l'expression que donne la curiosité déçue.

C'était un simple petit bouton de cuivre déformé et à demi rongé par le vert-de-gris ; il devait avoir appartenu au vêtement d'un jeune pensionnaire ; mais l'inscription, plus qu'à demi effacée, ne laissait plus lire que ces fragments de mots : Instil... Sav... à Par...

— Qu'espères-tu avec cela ? lui demanda son mari.

— J'espère l'aveu du coupable. Pour l'obtenir, il me faut quelques jours de liberté : on ne peut pas me le refuser. Qu'on ne s'inquiète pas de moi ; de mon côté, je partirai sans inquiétude pour la maison ; car la voisine, qui gardait les enfants quand j'allais voir mon mari à Versailles, veut bien encore me remplacer ici.

On fit bien quelques objections à son projet ; mais rien ne l'en pouvait détourner.

Le lendemain, quand elle fut au moment du départ, François Moucheron, qui ne comprenait plus autant l'utilité de la réhabilitation, depuis que, sur son passage, ses voisins avaient cessé de détourner la tête pour éviter de lui rendre son salut, se hâssa à lui dire :

— Tu vas encore te donner bien de la peine, la

bourgeoise ; maintenant que je suis en train de regagner l'estime de tout le monde, à quoi bon ?

— A quoi bon ? répéta-t-elle en fixant sur son mari un doux regard de compassion : tu ne me demanderais pas cela, François, si tu avais entendu comme moi, il y a trois jours, ce que disait en regardant nos enfants lorsqu'un du pays que je ne te nommerai pas, car cela pourrait amener une querelle.

— Qu'est-ce qu'on pouvait dire de mes filles ?

— Rien contre elles, bien sûr ; mais ce quel-

qu'un-là a osé les plaindre d'avoir pour père un... La Moucheronne n'acheva pas, elle avait vu son mari pâler et deux larmes rouler dans ses yeux. Il demeura un moment suffoqué par l'indignation ; puis, après un soupir qui le soulagea, il dit en tendant les deux mains à sa femme :

— Bonne chance, la mère, songe qu'on a besoin de te revoir ici ; reviens le plus tôt que tu pourras. La Moucheronne partit.

Ce ne fut qu'après six jours d'absence que la vaillante femme revint au Pecq. Inutile de dire comme elle fut chaleureusement accueillie par sa famille ; quant à l'interrogation sur le résultat de ses démarches, on ne l'osait pas ; car on se doutait bien que si elle eût réussi, elle n'aurait pas attendu qu'on le lui demandât.

Cependant, comme l'expression de son visage

n'annonçait pas le découragement, on lui laissa avant de rien dire qui eût trait à son voyage, le temps de se retrouver complètement chez elle.

La Moucheronne, qui comprenait la légitime impatience des siens, commença de la sorte à rendre compte de l'emploi des six jours qu'elle venait de passer hors de son ménage :

— « Je sais quel est le coupable, c'est presque un enfant ; il a été cause d'un grand malheur, mais il n'a pas voulu commettre un crime. Maintenant, je dois vous dire comment je suis parvenue à découvrir le nom de celui qui nous fait encore porter la peine de sa faute. Munie du petit bouton d'habit que j'avais trouvé dans le bois du Vésinet, je me suis rendue à Paris où, à force de prendre des informations, j'ai pu, dès le surlendemain de mon arrivée, m'adresser à une cinquième pension de jeunes gens dont le nom commençait par les trois lettres restées lisibles sur le petit bouton. Aux restes des deux palmes qui entouraient l'inscription, le sous-maître à qui je m'adressai put me dire avec assurance :

— C'est bien à l'un de nos élèves que ce bouton a appartenu ; mais, depuis dix-huit mois, beaucoup d'anciens sont sortis et beaucoup de nouveaux sont entrés ; à défaut du nom que vous ignorez, quel renseignement pouvez-vous donner sur celui que vous cherchez ? »

couverts en tombant du sang de leurs compagnons, dont ils voyaient les dernières convulsions. Cette boucherie dura près d'un quart d'heure. Un seul acte de révolte sublime a été signalé par l'instruction : un vieux prêtre, voyant le maréchal-des-logis Genty présenter sa poitrine à un marin fédéré qui le mettait en joue, ne put contenir son indignation, repoussa l'assassin et couvrit inutilement de son corps ce malheureux sous-officier.

Quand le dernier otage fut tombé, la foule fit encore pleuvoir une grêle de balles sur les cadavres ; puis on vit une femme, trois officiers et deux fédérés marcher en trépanant sur ces corps palpitants, d'où le sang jaillissait encore.

S'ils croyaient apercevoir un reste de souffle, ils frappaient à coups de sabre et à coups de revolver.

Le lendemain du massacre, des hommes, armés de couteaux de boucher, ont ouvert, en les lacérant, les vêtements des victimes pour les dépouiller de ce qu'elles pouvaient avoir gardé. Un grand nombre d'entre elles, pensant que la volonté d'un mourant était sacrée, avaient, au dernier moment, remis à leurs bourreaux un billet, une montre, différents objets pour leurs femmes ou leurs parents. Un jeune homme disait ensuite : « Plus souvent que j'aille porter le paquet à sa femme. Etait-il assez bête ! » Le récit de tous les discours infâmes entendus après le crime autour des cabarets envahis, les détails affreux du massacre donnés par les meurtriers eux-mêmes, ne sauraient du reste trouver place ici. Le 27 au matin, les cadavres, après avoir été dépouillés, furent jetés dans un caveau, sur le lieu même du crime. Ils furent exhumés le 29 mai ; l'un d'eux portait les traces de 69 coups de feu. »

Etranger.

ROME.

Le consistoire, qui doit être tenu pour la préconisation d'un certain nombre d'évêques, n'aura lieu qu'à l'époque des fêtes de Noël.

La reine Isabelle a récemment écrit à un haut personnage du Vatican.

Elle déplore le malheureux état dans lequel se trouve actuellement l'Espagne, et les mauvaises conditions faites à l'Eglise par le gouvernement de son fils, Alphonse XII, et elle décline toute responsabilité.

(Agence Américaine.)

ESPAGNE.

Une dépêche de Saint-Jean-de-Luz, adressée à l'Agence Havas, annonce que les carlistes ont suspendu le bombardement de Saint-Sébastien. Ils retirent leur artillerie des positions qu'ils occupaient à cause de la précision du tir des forts détachés.

Le bombardement d'Hernani continuait le 3 décembre avec violence. Bien que la ville ne soit plus qu'un monceau de ruines, les habi-

lants refusaient de partir. La garnison est admirable.

Les carlistes concentraient leurs forces dans la vallée de Baztan et sur la ligne d'Andoain.

AUTRICHE.

Le *Fremdenblatt* déclare complètement controuvé l'assertion du *Times*, d'après laquelle les négociations austro-russes dans les questions d'Orient auraient échoué. Les propositions de l'Autriche ont été, depuis quelque temps déjà, adoptées en principe à Pétersbourg. Il ne s'agit plus actuellement que des détails dont le règlement définitif dépend du retour imminent du czar et du prince Gortschakoff à Saint-Petersbourg.

ANGLETERRE.

Le ministre de la guerre va publier prochainement un projet complet relatif à la mobilisation de l'armée anglaise en cas de guerre.

Le *Times* dit, en commentant cette nouvelle : « Dans tous les autres pays, le ministère de la guerre a préparé des projets analogues, qu'il tient renfermés dans ses archives secrètes. Notre ministère publiera son projet, afin que l'armée régulière et l'armée auxiliaire puissent l'étudier et le comprendre. »

Le ministre croit, en effet, qu'il vaut mieux courir les chances de renseigner un ennemi possible que de laisser dans l'ignorance nos propres officiers et de les mettre ainsi dans l'embarras. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Sainte-Barbe à Saumur.

Samedi soir, les sapeurs-pompiers de notre ville ont fêté la Sainte-Barbe en un magnifique banquet, de 450 couverts, dans les grands magasins de M. Pichat, place du Roi-René.

Cette réunion avait pour but de resserrer les liens d'amitié des divers membres de la milice saumuroise, lesquels partagent tous les mêmes sentiments de dévouement et d'abnégation, lorsque leurs concitoyens ont besoin de leur concours.

A ce titre, les sapeurs-pompiers ne pouvaient manquer d'appeler parmi eux ceux qui les avaient précédés et leur avaient transmis, avec le bon exemple, la tradition du dévouement : MM. Joly-Leterme et Ch. Bersoullé, leurs anciens commandants et leurs anciens sous-officiers. Dans un esprit de fraternité qu'on ne saurait trop louer, ils avaient associé à leur fête les officiers commandant leurs frères d'armes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, MM. Cassius et Al-laire.

La municipalité de Saumur avait été conviée à cette réunion, et MM. Lecoy, Gratien et Rosset entouraient le capitaine, ainsi que quelques autres convives dont les sentiments de vive sympathie sont acquis de vieille date à la compagnie des sapeurs-pompiers de Saumur.

La salle était ornée avec goût : les couleurs nationales flottaient de tous côtés, et d'élégantes guirlandes entouraient les armes de la ville, des panoplies et des écussons avec emblèmes pour la circonstance. Le drapeau de la compagnie était au milieu de la salle, soutenu par un trophée d'armes.

Pendant le banquet, à diverses reprises, les élèves de M. Halbert ont exécuté avec un véritable talent les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Au dessert, divers toasts ont été portés. M. Roffay, capitaine-commandant, s'est exprimé ainsi :

« Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

La compagnie vous remercie d'avoir bien voulu assister à son banquet annuel ; votre présence est pour elle un encouragement et une preuve de la sympathie que vous lui témoignez. Soyez persuadés que, dans toutes les circonstances, notre dévouement ne vous fera pas défaut et sera toujours, au moins par le cœur et le courage, à la hauteur des événements.

Nous sommes heureux de voir nos anciens capitaines et sapeurs réunis à nous pour célébrer cette fête de famille ; s'ils ne nous ont pas oublié, nous ne les oublions pas non plus : la reconnaissance pour les services qu'ils nous ont rendus nous en fait un devoir.

Je remercie la compagnie de m'avoir secondé jusqu'ici dans la lourde tâche que son estime m'a imposée ; j'ai cherché et chercherai toujours à m'en rendre digne : l'honneur qu'elle m'a fait sera sans contredit un des bons souvenirs de ma vie.

Je n'oublie pas non plus notre corps de musique et son chef M. Halbert ; les médailles gagnées aux concours, pendant l'année 1875, prouvent assez les progrès réalisés, malgré sa formation récente. Une preuve d'estime dont nous apprécions la valeur vient de mettre à sa tête, comme président, M. Fermé, officier de la Légion-d'Honneur, ancien chef de musique d'artillerie. Ainsi constituée, notre musique donnera, aux services sérieux et souvent pénibles de notre compagnie, un ressort et un éclat auxquels nous nous plaisons à rendre ici un hommage mérité.

Je porte à vous tous, Messieurs, à vous tous, mes camarades, un toast d'estime et d'affection auxquelles votre sympathie et vos bons services vous donnent tous les droits. »

Après M. Roffay, M. Lecoy s'est levé. Il a remercié les sapeurs de la marque de sympathie que la compagnie faisait à l'administration municipale, en l'associant à sa fête ; il les a assurés que ces sentiments étaient réciproques, parce qu'il savait que la compagnie ne comptait que des hommes prêts à tous les sacrifices ; aussi pouvaient-ils tous compter sur ses dispositions favorables, sans acception de rang et d'opinion. M. le Maire a félicité le capitaine ; il a rappelé les titres de gloire de la musique des pompiers qui, sous la direction de M. Halbert, a conquis par un travail soutenu, dans divers concours, des médailles de

grand prix. Puis il a annoncé que M. Fermé, ancien chef de bataillon des mobiles, ancien chef de musique, avait bien voulu accepter la présidence de la musique des pompiers. Cette bonne nouvelle a été accueillie avec joie par l'assistance entière.

Avant de quitter la réunion, M. Joly-Leterme a remercié la compagnie de l'avoir appelé à pareil jour ; il était sensible aux témoignages d'affection que lui portaient ses anciens sapeurs et de l'accueil qu'il recevait des nouveaux ; il porte à cette compagnie le même intérêt que par le passé.

Des bravos chaleureux ont accueilli ces divers toasts, et chacun s'est séparé, heureux de cette fête qui laissera les meilleurs souvenirs dans la mémoire de tous ceux qui y ont pris part.

Les pompiers ont donné hier soir, dans le même local que le banquet de la veille, un grand bal qui a été fort animé et fort brillant. Danseurs et danseuses se sont séparés à quatre heures du matin.

La neige réapparaît de nouveau dans notre région. C'est la loi commune. Il se confirme que le Midi en a une couche extraordinaire.

On écrit de Marseille, 4 décembre :

« Depuis hier matin, aucun des trains express venant de Paris n'est arrivé. Ils sont arrêtés à Valence et à Orange par les neiges. Plusieurs régiments travaillent à déblayer la voie, mais la neige continue de tomber. Le paquebot-poste du Levant ne partira pas demain matin. Il attend les correspondances de Paris et la ligne. »

La compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée prévient le public que les amas de neige continuent aux environs d'Orange et que la circulation y est toujours difficile. Elle est en outre interrompue entre Arles et Miramas.

Un de nos confrères annonce qu'une commission spéciale sera nommée l'année prochaine par le ministre de la guerre pour aller dans chaque département procéder aux examens des candidats pour le volontariat d'un an.

Il n'y aura plus de commission départementale.

Nous reproduisons cette nouvelle sous toutes réserves.

Toutes les vareuses de la garde mobile qui existaient dans les magasins centraux d'habillement ont été distribuées en totalité à l'armée ; après l'épuisement des approvisionnements des corps, l'infanterie va reprendre définitivement la tenue réglementaire dont l'absence de régularité dans l'uniforme choquait si désagréablement la vue.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 5 décembre 1875.

Versements de 75 déposants (10 nouveaux), 8,286 fr. 17 c.

Remboursements, 6,300 fr. 04 c.

Pour les articles non signés : P. GODET.

« Je ne sais rien, répliquai-je, sinon qu'aux avant-dernières vacances, il a dû passer, le matin du 20 septembre, dans le bois du Vésinet.

L'indication était si vague que le sous-maître ne voulut me donner aucun espoir.

Mais comme je lui dis, prête à m'agenouiller devant lui :

« C'est au nom de l'honneur d'une famille que je vous supplie de m'aider dans mes recherches.

Il me répondit :

« C'est aujourd'hui jour de sortie ; au retour de la promenade j'irai dans toutes les classes, j'interrogerai les élèves ; revenez demain, ce que j'aurai appris je vous le dirai.

Le lendemain, je savais déjà quelque chose. L'un des pensionnaires, interrogé par le sous-maître, s'était rappelé qu'un de ses camarades, élève sortant cette année-là, avait dû, avant de se rendre en province dans sa famille, aller passer les premiers jours des vacances dans une des habitations du parc de Maisons-Laffite. Le jour même où j'obtiens ce renseignement, si quelqu'un d'ici se fut trouvé à Maisons, il aurait pu me voir allant de porte en porte, demander si ce n'était pas là qu'un élève d'une institution de Paris avait séjourné dix-huit mois auparavant. Je finis par bien m'adresser ; mais la maison était à louer, il n'y avait plus d'autres habitants que le concierge et sa femme. Celle-ci se souvint qu'en effet les anciens

locataires avaient reçu chez eux, pendant quelques jours, un jeune homme de seize à dix-sept ans, qui venait de finir ses études à Paris. Chasseur novice, il était parti ce même matin du 20 septembre, le fusil sur l'épaule. Comme il ne devait plus revenir, on ne s'était plus inquiété de lui depuis ce jour-là.

Vous comprenez, continua la Moncheronne, que je voulais savoir le nom et l'adresse des locataires chez qui le pensionnaire avait logé ; on me les indiqua, et aussitôt je me remis en route pour Paris.

En repassant le pont des Maisons, d'où je devinais sans le voir notre coin de la grande rue du Pecq, j'envoyai mon vœu de bonne nuit à ceux qui dormaient ici. Il était si tard quand je fus au bout de mon nouveau voyage, que je n'osai pas aller me présenter à l'adresse qui m'avait été donnée. Il me fallut encore attendre au lendemain. Ce lendemain, c'était ce matin. Je ne saurais vous dire combien j'étais émue en me trouvant en face de la personne que les concierges de Maisons m'avaient indiquée ; sa réponse pouvait détruire ma dernière espérance. M. Dumoutier, c'est le nom de l'ancien correspondant du pensionnaire, m'écouta avec bienveillance, mais aussi avec surprise. Il commença par me dire que la supposition qui motivait ma démarche était invraisemblable ; mais peu après, il parut frappé d'un souvenir, et prit une lettre dans

un des tiroirs de son bureau, en lut tout bas quelques lignes, et dit :

« Le malheureux enfant ! Ce serait donc là le secret du mal qui le tue, sans qu'il veuille rien avouer à sa mère !

Il me demanda tous les détails du procès, les écrivit sous ma dictée, et pour que je fusse bien sûre de l'intérêt qu'il prenait à notre situation, il me chargea de mettre moi-même à la poste cette lettre dont j'attends ici la réponse. Avant de jeter la lettre de M. Dumoutier dans la boîte, j'en ai copié l'adresse, la voici :

« Mme de Sommerive, place Stanislas, à Nancy. »

Huit jours plus tard, une dame en deuil et un ecclésiastique descendaient de voiture devant la porte de la maison du Pecq. Ils s'arrêtèrent un moment à la vue de Jean Bellavoine, assis entre les deux fillettes.

La Moncheronne, qui était venue à la rencontre des voyageurs, devina devant qui elle se trouvait, et dit à la dame, en montrant Bellavoine :

« Voici la première victime. Puis, montrant son mari qui la suivait, elle ajouta : — Et voilà l'autre.

« Je porte le deuil du coupable. M. l'abbé a reçu sa confession écrite pour la rendre publique ; elle prouvera du moins que si mon fils s'est enfui effrayé, après avoir fatalement tiré un coup de

fusil qu'il ne croyait pas destiné à un chrétien, il a ignoré l'étendue du malheur qu'il venait de causer. Je viens mettre ma fortune à votre disposition pour réparer sa faute.

A quelque temps de cette visite, qui réhabilitait complètement le maître de Jean Bellavoine, on vit se rouvrir son établissement depuis si longtemps fermé.

Le vieux teinturier de la rue au Pain avait abandonné sa boutique et était descendu au Pecq, apportant sa clientèle au mari de la Moncheronne.

Ainsi put se continuer la renommée de la maison à l'égard du bleu-Moucheron.

(Magasin pittoresque.)

Ménagerie Pezon.

La célèbre ménagerie de M. Pezon a commencé hier soir ses grandes représentations et a attiré, malgré la rigueur de la saison, une foule compacte. Cet empressement ne saurait surprendre. Il n'est pas, en effet, de collection aussi complète d'animaux de toutes les parties du monde, ni d'aussi riche par le nombre et par la beauté des sujets. Les amateurs voudront profiter du séjour de M. Pezon dans notre ville pour visiter ce qui a fait courir tout Paris.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 6 décembre 1875.

LA BOULE

Pièce en 4 actes, du théâtre du Palais-Royal, par MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy.

1^{re} acte: Une consultation d'avoués. — 2^e acte: Une répétition aux Folies-Amoureuses. — 3^e acte: Le Tribunal. — 4^e acte: Réconciliation et séparation.

Le spectacle commencera par :

LES OUVRIERS

Comédie en 1 acte et en vers, de Eugène Manuel.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre: ... Plus c'est la même chose, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de Plus ça change, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des Guepes et de tant d'autres œuvres remarquables.

SAUVEZ LES ENFANTS PAR LA DOUCE REVALESCIERE DU BARRY DE LONDRES. — Partout on déplore que l'enfant — la joie de la famille et l'espoir de

la nation — est fort maltraité. Par l'ignorance seule des mères ou des nourrices, il en meurt la première année 60,000 en France et 40,000 en Angleterre! Cette misère est due ou à un allaitement trop fréquent, ou bien à l'usage du lait de vache ou de chèvre, ou à la panade — tous aliments inadmissibles, et qui, ordinairement, amènent une irritation de la muqueuse et, comme suite inévitable, l'échauffement ou la diarrhée, les vomissements continuels, l'atrophie, les crampes, les spasmes et la mort. On a reconnu que la digestion d'un jeune enfant, une fois compromise, les drogues les mieux choisies sont impuissantes à réparer le mal! C'est un fléau pour la famille et pour le pays que cette destruction cruelle! Il y a pourtant un moyen simple et peu coûteux d'y parer, et qui a fait ses preuves depuis vingt-huit ans; c'est de nourrir le bébé et les enfants malades ou faibles de tout âge avec la *Revalscière Du Barry*, toutes les trois heures de la journée, simplement bouillie à l'eau et au sel.

C'est en somme la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.

Citons quelques-unes des preuves abondantes de son influence invariablement salutaire, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin, le 8 avril 1872 :

Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la *Revalscière Du Barry*.

L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels, qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La *Revalscière* a immédiatement arrêté les vomissements

et complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Toutes mes expériences faites depuis avec la *Revalscière* ont eu le même succès. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande.

Cure N° 70,410.

Usine de Granvillers (Haut-Rhin), 12 juin 1868.

Monsieur, je suis heureux de vous dire que mon premier enfant, fort chétif, a été nourri pendant un an de votre *Revalscière*, et que sa santé et son développement sont la merveille pour tout le monde. Il n'y a pas d'enfant dans le village aussi fort que le mien pour son âge. MERCIER.

Cure N° 85,421.

Bruxelles, le 25 juin 1874.

Mon plus jeune garçon, abandonné à l'âge de quatre à cinq mois par les médecins, ne voulait prendre ni digérer aucune nourriture, et se trouvait, par conséquent, dans un état de faiblesse qui mettait son existence en danger; c'est alors que je lui fis préparer une légère bouillie de *Revalscière* qu'il mangea avec appétit et il a continué pendant plusieurs mois à s'en nourrir exclusivement. Aujourd'hui, âgé de onze ans, il est fort bien portant. DESWERT.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalscière Du Barry*, sur les étiquettes. (531)

8^e année.
LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES
Résumé de chaque numéro:
Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer. Correspondance étrangère. Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.
PRIME GRATUITE
Manuel des Capitalistes
1 fort volume in-8^o
PARIS — 7, rue Lafayette, 7 — PARIS
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers
6 heures 10 minutes du matin.
11 — 30 — — —
1 — 40 — — du soir.
7 — 40 — — —

Départs de Poitiers pour Saumur:
6 heures 30 minutes du matin.
10 — 30 — — —
12 — 30 — — du soir.
6 — 40 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 DÉCEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance décembre.	66	47	» 17	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	742	50	» 7	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	752	50	17	50
4 1/2 % jouiss. septembre.	96	»	» 35	Crédit Mobilier.	187	50	3	75	725	»	10	»
5 % jouiss. novembre.	104	20	» 30	Crédit foncier d'Autriche.	503	50	» 11	35	668	75	13	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	480	»	» 5	Charentes, 400 fr. p. j. août.	343	»	» 11	35				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228	»	» 1	Est, jouissance nov.	565	»	» 3	75				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	485	»	» 1	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	963	50	3	75	324	»	»	»
— 1865, 4 %	500	»	» 1	Midi, jouissance juillet.	720	»	» 10	»	318	»	»	»
— 1869, 3 %	535	»	» 1	Nord, jouissance juillet.	1205	»	» 7	50	309	»	»	»
— 1871, 3 %	335	»	» 1	Orléans, jouissance octobre.	1060	»	» 7	50	325	»	»	»
— 1875, 4 %	483	»	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	617	50	» 12	50	318	»	»	»
Banque de France, j. juillet.	3940	»	» 30	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1050	»	» 1	50	316	»	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	605	»	» 1	Compagnie parisienne du Gaz.	1030	»	» 1	50	293	75	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	495	»	» 1	Société immobilière, j. janv.	35	»	» 1	50	237	90	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	355	»	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	327	50	» 12	50	580	»	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	915	»	» 5									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — — omnibus.
1 — 33 — — — soir, — — —
4 — 19 — — — — — express.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — — — — —
10 — 28 — — — — — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Orléans.

Tribunal civil de première instance d'Angers.

Etudes de M^{rs} CLOUARD, notaire à Saumur, et de M^r RICOU, avoué à Angers, rue du Mail, 6.

VENTE

Aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi pour la vente des biens de mineurs,

D'UNE

MAISON

Sise à Saumur, rue de la Tonnelie, n° 25.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^r CLOUARD, notaire à Saumur, le mercredi vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-quinze, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu d'un jugement sur requête, rendu par le tribunal civil de première instance d'Angers, le quinze novembre mil huit cent soixante-quinze, enregistré :

Aux requête, poursuite et diligence de M. Georges-Edmond Saillant, négociant, demeurant à Angers, avenue de Contades, numéro 10;

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal du mineur Maurice-Gabriel-Edouard Saillant, son fils, issu de son mariage avec M^{me} Alphonse-Blanche Mazeran, son épouse, décédée;

Ayant M^r Ricou pour avoué; En présence de M. Fulcran-Frédéric Mazeran, propriétaire, demeurant à Angers, avenue de Contades, numéro 10;

Au nom et comme subrogé-tuteur dudit mineur Saillant, nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, par délibération du conseil de famille dudit mineur, en date du dix-neuf octobre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Ou lui dûment appelé; Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^r Clouard, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, sur la mise à prix fixée par ledit jugement.

DÉSIGNATION.

Une maison, située à Saumur, rue de la Tonnelie, numéro 25, occupée par M. et M^{me} Voisine, marchands-tapissiers, comprenant :

1^o Un premier corps de bâtiment, donnant sur la rue de la Tonnelie, distribué d'un magasin au rez-de-chaussée, d'un magasin au premier étage, d'un autre au deuxième étage, grenier au-dessus, couvert en ardoises, droit de passage par le corridor de la maison Robineau.

2^o Petite cour vitrée dans laquelle se trouve un escalier.

3^o Un second corps de bâtiment à la suite, comprenant celliers au niveau de la ruelle d'Enfer, un rez-de-chaussée, un premier étage et greniers au-dessus.

4^o Un troisième corps de bâtiment, séparé du second par la ruelle d'Enfer, avec lequel il est relié par une passerelle, comprenant écurie au niveau de la ruelle d'Enfer, rez-de-chaussée et greniers au-dessus.

Cet immeuble est porté au plan cadastral de la commune de Saumur sous les numéros 875, 875 bis, 879, pour partie, et 881, section G.

Le tout joint d'un côté, vers nord, M. Robineau et M. Galleau, d'autre côté, vers midi, M. Pie et M. Moreau, au couchant, par devant, la rue de la Tonnelie, au levant, par derrière, la ruelle d'Enfer, M. Galleau et M. Fournée.

Sur la mise à prix de 19,000 francs.

Outre les charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^r CLOUARD, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges; 2^o A M^r RICOU, avoué à Angers,

rue du Mail, 6, poursuivant la vente.

Pour extrait, Angers, le vingt-neuf novembre mil huit cent soixante-quinze.

Signé: G. RICOU.

Enregistré à Angers, le deux décembre mil huit cent soixante-quinze, folio 149, case 1. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé: DE FAZAS DE LA BOISSIÈRE.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LES

CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

Commune de Varrains.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLOCHER A L'EGLISE PAROISSIALE.

Le Maire de la commune de Varrains prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Varrains, le dimanche 26 décembre 1875, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un clocher.

Les devis s'élèvent à la somme de 8,400 francs.

Les cahiers des charges et devis sont déposés à Varrains, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

Située rue Royale, n° 1,

Occupée par M. Picherit-Dunan.

Composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au-dessus, cuisine, coor, remise, grande cave et grand magasin.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

GODENÈCHE

RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur,

Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à l'année.

Conditions avantageuses. (530)

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de té-rébinthine** du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

L'essence de té-rébinthine, devant être rectifiée avec des soins tout spéciaux, se méfier des imitations, et comme garantie d'origine exiger sur chaque flacon la signature CLERTAN.

Dépôt, à Saumur, pharmacie BESSON, et dans la plupart des pharmacies. (575)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien: **Urines irritées. — Écoulements. — Rétrécissements. — Douleurs de la Vessie et des Reins. — Gravelle et Goutte.** prendront tout de suite les **OVULES SUÉDOIS**, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. — Boîte de 80 ovules. 4 fr. (envoi franco) Conseils gratuits Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre, Paris. (565)

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 2 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraisant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.